



le 28 mai 2019

L'honorable François Legault, M.A.N.
Premier Ministre du Québec

L'honorable Simon Jolin-Barrette, M.A.N.
Ministre de l'Immigration, de la Diversité et de
l'Inclusion

Conseil exécutif
Édifice Honoré-Mercier
835, boulevard René-Lévesque Est
3e étage
Québec (Québec) G1A 1B4

Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de
l'Inclusion
Édifice Marie-Guyart
1050, rue Louis-Alexandre-Taschereau
Aile René-Lévesque
3e étage
Québec (Québec) G1R 5E6

Monsieur le Premier Ministre Legault et Monsieur le Ministre Jolin-Barrette,

L'Institut pour la citoyenneté canadienne a suivi de très près les audiences sur le projet de loi 21. Alors que l'Assemblée nationale du Québec s'apprête à étudier et à voter le texte, nous tenons à joindre notre voix à celle des nombreuses personnes et organisations qui s'opposent vivement à ce projet de loi. L'Institut pour la citoyenneté canadienne est un organisme de la société civile sans but lucratif qui s'efforce de favoriser l'inclusion et la citoyenneté active au sein de nos milieux de travail et de nos collectivités. Nous travaillons avec des dizaines de partenaires au Québec, comme des galeries d'art et des musées, des universités, des entreprises et des organismes communautaires, qui sont convaincus du bien-fondé du mandat visant à faire la promotion de l'inclusion.

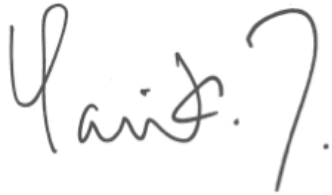
Nous pensons que la citoyenneté doit être protégée et célébrée. Tou·te·s les citoyen·ne·s sont égaux·ales, indépendamment de leurs croyances religieuses, de leur façon de s'habiller, ou du fait qu'il·elle·s sont né·e·s au Canada ou qu'il·elle·s sont devenu·e·s citoyen·ne·s canadien·ne·s par choix.

Le projet de loi 21 crée deux niveaux de citoyenneté. S'il est adopté, il divisera, au Québec, les citoyen·ne·s en deux catégories : ceux et celles qui jouissent pleinement de leurs droits et celles et ceux qui n'en bénéficient pas. Comme certain·e·s l'ont dit, c'est de « la discrimination instaurée par la loi ». La liberté d'expression, y compris le droit de choisir comment s'habiller, est un droit qui est protégé par la Constitution du Canada et par les lois fédérales et provinciales sur les droits de la personne, y compris la Charte des droits et libertés de la personne. Le projet de loi 21 refuse ce droit à une partie de la population et l'empêche de participer pleinement à la société et à l'économie du Québec. Ce projet de loi empêchera certaines personnes d'occuper les mêmes emplois que les autres, non pas parce que ces personnes ne sont pas qualifiées, mais simplement à cause de leur apparence.

Le monde est de plus en plus polarisé. Chaque jour, nous entendons des nouvelles destinées à diviser et à nous mettre en opposition les uns contre les autres. Les gouvernements devraient lutter contre cette menace, et non pas y participer. Le Québec accueille une population diversifiée, mais la diversité n'est pas synonyme d'inclusion. Au lieu de célébrer les différences, le projet de loi 21 les sanctionne. Au lieu de rassembler les citoyen·ne·s, le projet de loi 21 les divise en deux catégories. Résultat : une société fragilisée et plus divisée qui nuit à tou·te·s les Québécois·e·s.

Nous vous prions respectueusement de reconsidérer une loi qui officialise la discrimination et qui crée deux catégories de citoyen·ne·s. Elle établit un précédent important. Merci de choisir de faire du Québec un lieu où les différences sont célébrées et la citoyenneté est synonyme d'appartenance.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Premier Ministre et Monsieur le Ministre, l'expression de ma haute considération.



Yasir Naqvi
Chef de la direction

Cc :

M. François Paradis, Président de l'Assemblée nationale
M. Pierre Arcand, chef du Parti libéral du Québec
Mme Manon Massé, porte-parole de Québec solidaire
M. Gabriel Nadeau-Dubois, porte-parole de Québec solidaire
M. Pascal Bérubé, chef du Parti québécois
M. André Bachand, président de la Commission des institutions
Mme Carolyne Paquette, secrétaire de la Commission des institutions

